

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA
RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur ou un organisme autorisé et diffusé sur le site internet de la commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation.

OBJET

Cette formation doit notamment, en outre de tout contenu minimal obligatoire que doit fixer la CMQ, viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

RAPPORT DE FORMATION

SIÈGE	NOM DE L'ÉLU(E)	DÉBUT DU MANDAT	TITRE DE LA FORMATION	DATE ÉCHÉANCE	CONFIRMATION DE PARTICIPATION REÇUE	DATE DE LA FORMATION COMPLÉTÉE	FORMATEUR
Maire	Nicolas Bradette	02-11-2025	Éthique et déontologie	4 mai 2026	Formation complétée	15 février 2026	FQM
Siège #1	Rosaire Morneau	02-11-2025	Éthique et déontologie	4 mai 2026	Formation complétée	8 décembre 2025	FQM
Siège #2	Marie-Claude Pelletier	02-11-2025	Éthique et déontologie	4 mai 2026	Formation complétée	18 mars 2026	FQM
Siège #4	Rose Dionne	02-11-2025	Éthique et déontologie	4 mai 2026	Formation complétée	28 avril 2026	FQM
Siège #5	Pascal Bélanger	02-11-2025	Éthique et déontologie	4 mai 2026	Formation complétée	16 décembre 2025	FQM
Siège #6	Johanne Bernier	03-11-2013	Éthique et déontologie	3 août 2026	Formation complétée	18 février 2026	FQM

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, tenue le 5 mai 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Robin Laplante
Directeur général adjoint